

Décarboner le bâtiment

Etienne Siccardi
Ingénieur en charge du patrimoine Universitaire

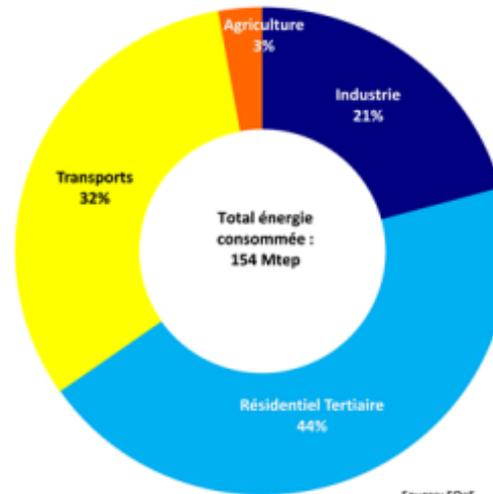
20 AVRIL 2015
Conseil régional de Bourgogne

Le bâtiment représente 44 % des consommations d'énergie finale en France et 24 % des émissions de GES

Répartition sectorielle de la consommation finale d'énergie

En 2012, la consommation d'énergie finale du secteur résidentiel-tertiaire représente 44 % de la consommation totale d'énergie en France, avec 69 Mtep consommées sur un total de 154. Suivent ensuite les consommations du secteur des transports (32 %), de l'industrie (21 %) et enfin de l'agriculture (3 %).

Répartition de la consommation finale d'énergie par secteur, en France en 2012



Comment réduire nos émissions de CO2 et de GES

Evolution des consommations

- Parc 30 M. logements, dont 2/3 antérieur à 1975
- Taux renouvellement à neuf = environ 1%

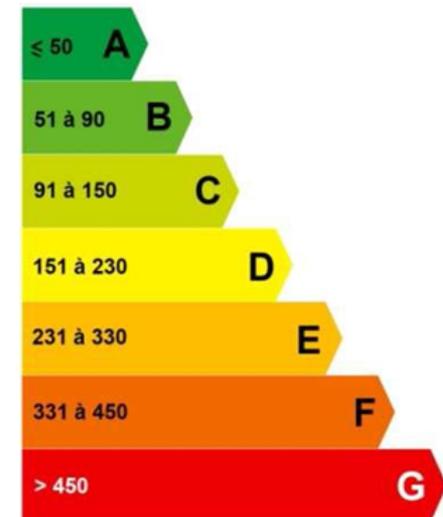
Diagnostic de performance énergétique

- Avant 1975 : 400 kwh/m² et plus F-G
- De 1975-2000 : 200-350 kwh/m² D-E
- De 2000-2012 : 170 kwh/m² C-D
- RT 2012: BBC 50 kwh / m² A bâtiments neufs

La rénovation devient l'enjeu majeur

Cible moins de 100 kWh/m²

(label bbc rénovation 80 kWh/m²)



Les objectifs du Grenelle de l'environnement dans le bâtiment

Un « Plan Bâtiment » qui consiste à :

- Appliquer la norme « bâtiment basse consommation » (moins de 50 kWh/m²/an en énergie primaire) à toutes les nouvelles constructions à la fin 2012 et réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments anciens de 38% d'ici à 2020.
- Définir un programme ambitieux de rénovation thermique des bâtiments: 400.000 rénovations complètes par an à partir de 2013,
- Lancer un plan particulier pour les 800.000 logements sociaux dont la consommation annuelle d'énergie est supérieure à 230 kWh d'énergie primaire

La réglementation Thermique 2012

3 exigences de résultat:

- L'efficacité énergétique du bâti **Bbiomax**
- **Cepmax**: 50 kWh énergie primaire par m² et par an
- Confort d'été sans climatisation **TIC** (température intérieure de confort)

Les limites de la RT 2012

- Objectif de réduction des consommations ambitieux
- Complexité des calculs et des équipements mis en œuvre : compteurs, ventilation, étanchéité à l'air
- Distorsion entre les objectifs du Grenelle et la réglementation pas de prise en compte des émissions de GES

(part du chauffage gaz devenue prépondérante 70% en remplacement du chauffage électrique moins émetteur de GES)